

**AVIS** DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 6 AVRIL 2018  
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine\*

## Projet de réaménagement de la rue Peel – mise à jour concernant l'intégration de la commémoration des Premières Nations à l'aménagement

A18-SC-04

Localisation :	Rue Peel, entre la rue Smith et l'avenue des Pins Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Site patrimonial cité du Mont-Royal Site patrimonial cité du Square-Dorchester-et-de-la-Place-du-Canada
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Reconnaissance fédérale :	Lieu historique national du Canal-de-Lachine

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), le projet étant situé dans plusieurs sites patrimoniaux.

### HISTORIQUE ET LOCALISATION

Ce secteur aurait été occupé par les Iroquoiens du Saint-Laurent au cours des derniers siècles de la préhistoire, juste avant l'arrivée des Européens. Puis, tout au long du régime français et jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, le secteur au pied de la montagne reste essentiellement agricole, tandis que la vieille ville, située au bord du fleuve Saint-Laurent, se développe peu à peu hors de ses murs. La rue Peel est ainsi progressivement ouverte par tronçons pour former l'artère que l'on connaît aujourd'hui. Le premier apparaît sur une carte de 1801, entre les rues Craig (Saint-Antoine) et Janvier (de la Gauchetière), sous le nom de Saint-François-de-Sales. Au fil du développement de la ville, il prend le nom de rue Windsor et, en 1875, s'étend jusqu'à la rue Dorchester (boulevard René-Lévesque)<sup>1</sup>.

Au sud, la rue Colborne est ouverte vers 1840 depuis la rue de la Commune jusqu'à la rue Saint-Joseph (Notre-Dame). Alors peu construit, ce tronçon ne se développe que durant la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, notamment en lien avec l'aménagement du square Chaboillez vers 1865 à l'angle de la rue Notre-Dame.

La section nord de la rue apparaît également à la même époque, alors qu'une partie de l'ancienne propriété McTavish est cédée à la municipalité de Montréal en 1845. Ce tronçon prend le nom de rue Peel et s'étire d'abord de la rue

<sup>1</sup> Archives de la Ville de Montréal, Dossier de rue, rue Peel, R3312.



volume des fosses soit bonifié afin d'assurer une espérance de vie qui assurera une canopée mature. Par la suite, le projet a été revu en prenant en compte les commentaires du CPM. Par conséquent, il a été décidé d'élargir les trottoirs de 1,4 mètre, permettant ainsi d'augmenter l'espace dédié aux fosses des arbres.

Préalablement aux travaux de réaménagement sur le premier tronçon, des fouilles archéologiques ont été menées en 2016-2017 au coin des rues Peel et Sherbrooke. Des vestiges témoignant d'une occupation villageoise par les Iroquoiens du Saint-Laurent entre les années 1400 et 1500 ont été mis au jour (tessons de poterie, fragments de pipe, ossements d'animaux et autres restes d'aliments). Cela confirme l'importance de ce site archéologique où, déjà en 1859, des trouvailles faites par des ouvriers dans ce secteur (site BfJ-01), entre les rues Mansfield et Metcalfe, au sud de la rue Sherbrooke, témoignent de la trace d'un village iroquoïen avant l'arrivée des Européens<sup>3</sup>.

La Ville souhaite rappeler l'histoire de ce site et mettre en valeur les découvertes archéologiques par un projet de commémoration qui sera réalisé dans le cadre des travaux de réaménagement. Un groupe de travail incluant des représentants des Premières Nations a été mis sur pied afin d'identifier des messages à commémorer et de commenter leur matérialisation dans l'aménagement.

Le concept qui a émané de ces démarches de médiation culturelle vise l'aménagement d'un nouveau parcours linéaire sur l'ensemble de la rue Peel, du fleuve à la montagne<sup>4</sup>. Les aménagements comprendront, d'une part, l'intégration d'un motif dans les grilles de fonte des arbres. Inspiré des dessins sur les tessons de poterie découverts récemment, ce motif vise à créer une identité sur l'ensemble de la voie. D'autre part, les emplacements de certains arbres matures qui seront conservés deviendront des sites de commémoration. Des bornes y seront aménagées par l'ajout de globes en fonte qui pourront servir de sièges et sur lesquels des messages commémoratifs seront inscrits. Par ailleurs, l'absence de grilles autour de ces arbres permettra l'ajout de plantations rappelant les potagers des Premières Nations.

---

## ENJEUX ET ANALYSE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et de la Division du patrimoine, ainsi que le représentant de la firme externe chargée du mandat à sa réunion du vendredi 6 avril 2018. La présentation visait à informer le CPM de l'avancée du projet de réaménagement de la rue Peel, à lui présenter le processus de médiation culturelle et de lui présenter l'intégration de la commémoration au concept d'aménagement. Le CPM remercie les représentants pour leur présentation et souligne son appréciation de la démarche menée avec les représentants de la communauté mohawk. Inquiet de la largeur et de la profondeur restreintes des fosses présentées précédemment, le CPM se réjouit que sa recommandation ait été considérée et que les fosses soient désormais agrandies. Cela contribuera à améliorer les conditions de vie des arbres et, par conséquent, la qualité de la canopée. Le CPM formule dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur le projet.

---

<sup>3</sup> Ethnoscop. *Interventions archéologiques sous la rue Sherbrooke : inventaire, fouille et supervision archéologiques, BfJ-1. Projet des promenades urbaines, été 2016 à printemps 2017. Rapport préliminaire.* Montréal, Ethnoscop, p. 13-18.

<sup>4</sup> Le terme « médiation culturelle » désigne des stratégies d'action culturelle centrées sur les échanges et les rencontres entre différents groupes de citoyens et les milieux culturels. (Pour de plus amples informations, voir Ville de Montréal, *La médiation culturelle*, <http://montreal.mediationculturelle.org/>.)

## **Projet de commémoration**

Le CPM trouve convaincante la proposition de commémoration et apprécie la dimension humaine et symbolique du concept. Il apprécie notamment que l'on mette en scène les deux conceptions différentes de l'histoire du monde. Il a cependant un doute quant à l'interprétation du motif prévu dans les grilles, puisqu'il lui apparaît qu'il sera difficile de faire un lien avec les dessins figurant sur les poteries des Iroquoiens du Saint-Laurent. Le CPM invite par conséquent les concepteurs à étudier différentes stratégies permettant d'expliquer ces éléments. Il propose également de réfléchir à l'ajout d'un éclairage ponctuel aux bornes de commémoration afin de mieux les mettre en valeur et de signaler qu'il s'agit d'un site exceptionnel.

## **Conditions du site en hiver**

La plupart des projets d'aménagement sont conçus en regard de la belle saison. Or, le CPM s'inquiète de ce que deviendra le projet durant l'hiver, puisque cela représente tout de même une partie importante de l'année. Les plantations disparaîtront et les grilles des arbres sur lesquelles repose la signature du tracé seront cachées par la neige. Le CPM souhaite s'assurer que les éléments du parcours soient perceptibles en toute saison. Il invite par conséquent les concepteurs à réfléchir à la mise en valeur des éléments commémoratifs durant l'hiver.

## **Arrimage et surenchère**

Le CPM s'est penché récemment sur plusieurs projets touchant à la rue Peel, dont les réaménagements du square Dorchester et de l'avenue des Canadiens-de-Montréal ainsi que l'aménagement de la promenade Fleuve-montagne. Ce parcours urbain, inauguré en 2017, emprunte un trajet semblable à celui de la rue Peel puisqu'il relie également le fleuve à la montagne en passant par le Vieux-Montréal et le centre-ville. Le CPM s'inquiète des conséquences de la création d'un projet en parallèle et craint que cela ne crée une surcharge de signalisation dans le secteur et ne résulte en une grande confusion pour le promeneur. Le CPM souhaite s'assurer qu'il y aura un arrimage avec la promenade Fleuve-montagne.

Concernant le square Dorchester et la place du Canada, il est prévu de ne pas ajouter de grille pour les arbres dans ce secteur de la rue Peel afin de ne pas créer de compétition avec les interventions qui y seront réalisées. Le CPM souhaite cependant s'assurer qu'il y ait un arrimage avec l'équipe responsable de ce projet de réaménagement, ainsi qu'avec l'Arrondissement de Ville-Marie concernant le projet de réaménagement de l'avenue des Canadiens-de-Montréal, qui englobe le carrefour de la rue Peel.

En sommes, le CPM s'inquiète de la surenchère de projets d'aménagement du domaine public dans ce secteur et craint un effet de surcharge de différentes signatures pour la signalisation et le mobilier urbain. Il souhaite s'assurer que ces différents projets soient réalisés en collaboration plutôt qu'indépendamment.

## **Gestion de l'eau**

Dans son avis précédent, le CPM s'inquiétait que la stratégie de gestion de l'eau n'ait pas été présentée, puisque le drainage des eaux de pluie depuis la pente du mont Royal aura un impact important sur la rue Peel sur les conditions de vie des arbres. Il a pris connaissance des mesures proposées en ce sens et invite les concepteurs à poursuivre leurs

démarches en vue de la gestion de l'eau en collaboration avec les équipes chargées des autres projets urbains sur ce versant du mont Royal.

---

## **AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable au projet de commémoration sur la rue Peel et émet les recommandations suivantes :

- Intégrer des explications relatives aux objets et aux intentions de commémoration ;
- Réfléchir à l'ajout d'éclairage ponctuel aux bornes de commémoration ;
- S'assurer que les éléments du parcours seront perceptibles durant l'hiver ;
- Réfléchir à l'arrimage du projet avec les autres projets d'aménagement du domaine public du secteur afin d'éviter tout effet de surcharge;
- S'assurer qu'un système adéquat de gestion des eaux de pluie sera mis en place.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,

### **Original signé**

Peter Jacobs

Le 13 avril 2018

Il revient aux représentants de l'Arrondissement ou du service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le diffuser au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.